

COMMUNIQUE DE PRESSE

Restauration collective

Les Départements réunis au sein de l'association AGRILOCAL s'impliquent pour favoriser le recours aux produits locaux

Depuis 2013, année de la création de l'association nationale AGRILOCAL, les Départements ont renforcé leur force de frappe pour développer le recours aux produits locaux dans les menus des restaurants collectifs. Le socle de cette stratégie : agrilocal.fr une plateforme d'achat en ligne. Cet outil créé par la Drôme, développé par le Puy-de-Dôme permet de mettre en relation les producteurs et les acheteurs en préservant les règles des marchés publics. Aujourd'hui, 25 Départements sont membres d'AGRILOCAL. L'association comptera plus de 30 départements avant la fin 2016.

La promotion de l'agriculture de proximité est au cœur des préoccupations des Conseils départementaux que ce soit en faveur de l'aménagement du territoire ou dans l'exercice de leurs compétences à destination de la jeunesse et des personnes âgées.

Dans le cadre de leur réflexion en faveur d'un développement durable, deux départements, la Drôme et le Puy-de-Dôme ont créé puis développé dès 2012 **agrilocal.fr** une plate-forme d'achat en ligne pour mettre en relation les gestionnaires des restaurants collectifs (collèges, écoles primaires, maisons de retraite, lycées, etc.) et les producteurs de leur secteur, sans intermédiaire et dans le respect du code des marchés publics.

Facile d'utilisation, agrilocal.fr permet en quelques clics à l'acheteur d'accéder aux offres proposées par les agriculteurs de son département en fonction d'un périmètre qu'il a lui-même défini via une carte dans un rayon de 10, 20, 30 km (etc.). Chaque producteur dispose d'une page personnelle afin de mettre en valeur ses produits et son entreprise.

En juillet 2013, l'intérêt de plusieurs départements français pour ce dispositif innovant et éthique débouche sur la création de l'association nationale AGRILOCAL.

Les objectifs de l'association sont :

- -permettre le développement, l'exploitation d'agrilocal.fr et promouvoir le dispositif auprès de nouveaux territoires ;
- -assurer la maintenance «mutualisée» du site et aider les utilisateurs à maîtriser le logiciel et l'assistance dépannage ;
- -constituer des bases de données acheteurs et producteurs et gérer ces bases pour les territoires concernés ;
- -animer le réseau, organiser des rencontres annuelles sur le thème des circuits courts et sur l'évolution du dispositif agrilocal.

A l'échelle départementale, les producteurs et acheteurs sont aidés dans leurs démarches pour favoriser le déploiement de la plate-forme pour la restauration collective.

Les utilisateurs sont accompagnés via des analyses et une assistance hotline.

Les responsables de l'association ont également pour mission d'entretenir les partenariats notamment avec les chambres consulaires et les organismes institutionnels.

Des outils techniques (calendrier de produits, fiches techniques, mercuriales de prix, etc.) et pédagogiques sont proposés via la plateforme Internet.

Les avantages d'AGRILOCAL.fr

Pour les producteurs locaux, c'est un soutien direct qui favorise les circuits courts et leur permet d'avoir un complément de revenu. La gratuité et la facilité d'utilisation de la plateforme les incitent à la tester.

Pour les acheteurs, c'est un accès instantané à une base de données de producteurs locaux avec une fiche de présentation sur leur activité, c'est l'assurance de la traçabilité des produits, la facilité du processus de commande, le respect du code des marchés publics, une base de données évolutive car les fournisseurs doivent tenir à jour la liste des produits qu'ils proposent.

Pour le Conseil départemental, c'est relever le pari de mobiliser les acteurs de son territoire pour favoriser son développement durable, c'est marquer son soutien aux producteurs locaux et encourager la pratique des circuits courts, c'est disposer d'un outil qui réponde totalement aux exigences de la restauration collective et l'assurance pour les familles que leurs enfants, grands-parents (etc.) consomment des produits frais et de saison.

AGRILOCAL : les chiffres nationaux :

25 Départements adhérents :

Drôme, Puy-de-Dôme, Allier, Aude, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Côtes d'Armor, Creuse, Doubs, Haute-Garonne, Haute-Saône, Hérault, Indre-et-Loire, Jura, Manche, Orne, Seine-Maritime, Vaucluse, Territoire de Belfort, Les Landes, Haute-Vienne, Ain, Lozère;

704 acheteurs dont 363 collèges, 117 communes, 73 lycées, 69 maisons de retraite, etc.;

1 412 producteurs locaux référencés, plus de 10 000 consultations lancées ;

Un CA 2015 de **1,35 million d'euros** (<u>multiplié par deux par rapport à 2014)</u>

Une commande moyenne mensuelle de plus de 105 000 €

360 T de produits alimentaires locaux commercialisés dont 98 % auprès des établissements scolaires

DEPARTEMENT	Chiffire d'affaires annuel 2014	Chiffire d'affaires annuel 2015	Progression CA 2014- 2015	Volume commandé 2015 (kg)	Acheteurs formés	Producteurs qualifiés	2015 /1000	CA annuel 2015 /nb collégiens	CA annuel 2015 /budget alimentation collèges
C orrèze	11 419,45 €	67 073, 36 €	487%	25 748,42	38	67	274,1€	7,3€	2,9%
Drôme	257 619,51€	348 401,37€	35%	113 816,40	52	317	706,1€	13,8€	10,2%
Puy-de-Dôme	257 789,00€	466 026,00€	81%	71 447,00	171	184	734,2€	25,0€	9,3%
Haute-Saône	20 478,46 €	108 736,77€	431%	27 058,00	32	34	451,0€	10,5€	5,0%
Territoire de Belfort	1573,59€	35 760, 20 €	2173%	16 065,60	11	20	248,6€	8,9€	4,8%
TOTAL (Base 16 adhérents actifs 2015)	620 003 €	1352934€	118%	362 948,90	704	1 412	174,3€	5,2€	2,8%